

CHAPITRE 1 : Conditions générales de vente pour les Cures Thermales

PRÉAMBULE

La capacité d'occupation des logements :

- Studio Eco: 1 à 2 personnes
- Studio Privilège : 1 à 2 personnes
- Appartements 2 pièces : 1 à 4 personnes
- Appartement 3 pièces : 1 à 6 personnes

La capacité d'occupation indiquée ne doit en aucun cas être dépassée. Toute occupation en surnombre engagerait la responsabilité du client. Toute visite de plus d'une journée, c'est à dire avec hébergement sur place, doit être signalée à la réception

ARTICLE 1 - Réservation et Conditions de paiement

1.1. LA RÉSERVATION doit être confirmée par le paiement des arrhes déduits soit 30 % du montant du séjour au plus tard 8 jours après réception du bon de réservation. Passé ce délai l'option sera annulée. Dès réception des arrhes, l'hôtel les Loges du Parc confirmera la réservation par l'envoi d'un courrier d'accusé de réception.

1.2. A L'ARRIVÉE : pour les séjours de 20 nuits, versement de 30% du montant du séjour (même somme que celle versée à titre d'arrhes déduits) doivent être réglés.

1.3. DURANT LE SÉJOUR. Les consommations prises au bar doivent être réglées immédiatement, ou peuvent être mises sur la note, le ticket de commande doit être visionné et signé par le résident.

1.4. LA VEILLE DU DÉPART : règlement du solde de l'hébergement, la taxe de séjour et départementale d'un montant de 0,97 euros par jour par personne. Et le cas échéant : les communications téléphoniques (0,20 Euros l'impulsion), la redevance pour animaux familiers (12 Euros par jour), les autres frais divers ayant pu être engagés pendant le séjour.

Les paiements ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues au Vendeur. Le règlement s'effectue par cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Master Card, American Express, à partir de 8€), chèques, chèques vacances ou espèces.

ARTICLE 2 - Prix

Les prix s'entendent T.V.A incluse taxe de séjour en sus. Le prix comprend la mise à disposition de l'hébergement entièrement équipé toutes charges comprises.

Pour les séjours cure de 6 nuits et de 13 nuits en formule tout compris (hébergement et soins thermaux), une facture détaillée des prestations en vue d'un remboursement auprès d'un organisme social ne sera pas délivrée. Les honoraires du médecin sont en supplément et non remboursables.

ARTICLE 3 - Arrivée / Départ

La prise de possession des clés est prévue à partir de 15h.

Toute arrivée ou départ anticipé doit faire l'objet d'un accord préalable ou en cas de force majeure être signalé au plus tôt à la réception. Une arrivée différée, un séjour écourté n'ouvrent pas droit au remboursement des jours non utilisés. A partir du second jour de location prévu, pour le client qui n'a pas averti de son retard, Les Loges du Parc peuvent disposer de l'hébergement.

Le départ doit avoir lieu impérativement avant midi, avec remise des clés de l'hébergement et du mini-coffre si nécessaire en réception. Toute clé perdue entraînera une facturation.

Attention à ne rien oublier. Si tel était le cas, vos effets personnels vous seraient retournés sur demande par paiement en vente à distance ou à réception d'un chèque.

ARTICLE 4 - Annulation ou Report

Celle-ci doit être confirmée par courrier.

Si celle-ci intervient 2 mois avant la date d'arrivée, les arrhes sont remboursées. Cependant, 40 Euros seront retenus pour frais de dossier. Si celle-ci intervient après ce délai, les arrhes déduits restent acquises aux Loges du Parc.

Un séjour reporté suit les mêmes conditions qu'une annulation : les arrhes ne sont pas reportées. Lors d'un prochain séjour, de nouvelles arrhes vous seront demandées.

Un séjour écourté n'ouvre pas droit au remboursement des jours non utilisés.

Possibilité de souscrire à la garantie annulation au tarif de 52€ pour un montant inférieur ou égal à 1000 € et 85 € pour un montant supérieur à 1000 €. Celle-ci pourra rembourser tout ou partie de votre séjour (voir les modalités dans le courrier ci joint).

ARTICLE 5 - Dans l'hôtel

Une connexion internet par wifi est accessible dans les chambres gratuitement depuis votre ordinateur portable.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou des adultes les accompagnants. Nous vous recommandons la plus grande prudence notamment aux abords et dans la piscine, au salon et sur les aires de jeux, à l'espace fitness, sur le parking.

L'accès à l'ascenseur, à l'espace fitness, sauna, hammam situé en sous-sol est interdit aux enfants non accompagnés.

Le respect de chacun est essentiel. Merci de tenir compte des heures de repos des petits et des grands.

Dans l'intérêt et pour la bonne tenue des Loges du Parc, ne pas étendre de linge aux fenêtres.

La direction des Loges du Parc se réserve le droit d'interdire l'accès aux personnes dont le comportement serait contraire à sa tranquillité et à son bon fonctionnement.

ARTICLE 7 - Dans votre formule d'hébergement

Pour un séjour de 4 jours et plus, mise à disposition d'une cuisine toute équipée dans le studio et les appartements 2 et 3 pièces.

7.1. FORMULE HÔTELIÈRE : draps, torchons, linge de toilette sont fournis, le ménage de l'hébergement est fait chaque jour.

7.2. FORMULE RÉSIDENCE : draps, torchons, linge de toilette sont fournis et lits faits. Durant le séjour, l'entretien du linge et de l'hébergement sont à la charge du client. Possibilité cependant d'opter pour le forfait ménage.

7.2.a. Caution

•A L'ARRIVÉE. Versement lors de la remise de l'inventaire signé d'un chèque de caution de 350 € et d'un deuxième chèque de 40€ ou 65 € de caution « ménage fin de séjour ».

•AU DÉPART. La caution de 350 € sera restituée entièrement ou partiellement au résident, sous réserve de bon état de l'hébergement. Toute dégradation immobilière ou mobilière donnera lieu à la facturation intégrale au résident sur présentation d'une facture. Le petit matériel figurant sur l'inventaire et manquant au moment du départ sera facturé directement.

Le chèque de caution ménage sera encaissé si l'hébergement n'est pas laissé dans un bon état de propreté.

7.2.b. Inventaire

•A L'ARRIVÉE. Un inventaire est remis au client. Il doit alors le vérifier puis le remettre à la réception signé afin que Les Loges du Parc procèdent au remplacement des objets manquants.

•LA VEILLE DU DÉPART : Le résident solde la facture et prend rendez vous afin de procéder à l'état des lieux contradictoire effectué au moment du départ.

ARTICLE 8 - Demi-pension

La demi-pension possible à partir de 4 jours consécutifs, s'entend du dîner du jour d'arrivée (au restaurant Saint Roch à 100m) au petit déjeuner du jour de départ. Les repas non pris ne seront ni déduits, ni reportés de la demi-pension. Les suppléments repas sont à régler directement au restaurant ou transférés sur la note. En revanche, nous vous proposons si vous le souhaitez un panier pique nique sur demande préalable.

ARTICLE 9 - Animaux

Les animaux familiers à l'exception des chiens de 1^{ère} catégorie sont admis aux Loges du Parc sous réserve du versement d'une redevance journalière de 12 Euros par animal. Par souci d'hygiène, de sécurité et de respect d'autrui, l'animal doit être vacciné, tenu en laisse, propre et silencieux. L'accès de la piscine et de l'espace fitness leur est interdit.

ARTICLE 10 - Responsabilité

Il est recommandé de ne garder aucun objet de valeur, d'espèces dans les hébergements (hors mini-coffre) et dans les voitures stationnant sur le parking.

Les vélos sont à votre disposition et sous votre entière responsabilité. Toute dégradation et/ou vol entrainera une facturation.

La location en formule Résidence n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers.